

17 au 28 juin 2024

Livret pédagogique à destination des équipes éducatives

**MON
STAGE DE
SECONDE**
GÉNÉRALE ET
TECHNOLOGIQUE

**CONSTRUISONS
L'AVENIR**

Pôle pédagogie de l'orientation

DRAIO

Rectorat de Mayotte

Introduction

Un stage du 17 au 28 juin 2024, pour les élèves de seconde générale et technologique.

Les élèves de classe de seconde générale et technologique scolarisés dans les établissements scolaires publics relevant du ministère chargé de l'éducation nationale et du ministère chargé de l'agriculture ainsi que dans les établissements d'enseignement privé sous contrat sont concernés par l'instauration d'une séquence d'observation en milieu professionnel.

La délégation régionale académique à l'information et à l'orientation (DRAIO) vous propose ce livret pédagogique pour vous outiller et vous aider :

- à accompagner vos élèves qui ont la possibilité de faire un stage
- à animer des séquences d'accompagnement à l'orientation pour vos élèves qui n'ont pas la possibilité de faire un stage

Pour toute information complémentaire, contactez le pôle pédagogie de l'orientation de la DRAIO :

- saio@ac-mayotte.fr
- 0269.61.89.73

Table des matières

Introduction	1
Table des matières	2
Partie 1 : Ressources pour accompagner vos élèves qui ont la possibilité de faire un stage	2
Stage des élèves de seconde générale et technologique : cadre institutionnel	2
Séquence d'observation de la classe de seconde du lycée général et technologique	2
I. Objectifs et modalités d'organisation des stages de seconde du lycée général et technologique .	3
II. L'accompagnement dans la recherche d'un lieu d'accueil.....	4
III. La préparation et l'exploitation de la séquence d'observation	5
IV. Réalisation à l'étranger d'un stage ou d'une séquence d'observation en milieu professionnel ...	6
V. Organisation administrative.....	6
A. Convention d'accueil en milieu professionnel	6
B. Conditions d'accessibilité : visite médicale, PAI et PPS.....	6
C. Assurance responsabilité civile	7
D. Régime de réparation des accidents.....	7
Annexes avec liens intégrés	7
Séquence : Le stage de seconde (3 séances).....	8
Séance 1 : Élaborer son projet de stage en seconde.....	8
Séance 2 : Rechercher un stage de seconde de qualité	9
Séance 3 : Rédiger un CV et une lettre de motivation pour candidater	9
Partie 2 : Ressources pour animer des séquences d'accompagnement à l'orientation pour vos élèves qui n'ont pas la possibilité de faire un stage	10
Séquence : Découvrir puis débattre des croyances en orientation (3 séances)	10
Séance 1 : Réflexion sur plusieurs croyances liées aux choix d'orientation.....	10
Séance 2 : Débat sur des croyances liées aux choix d'orientation.....	11
Séance 3 : Préciser par écrit son rapport à une croyance en orientation.....	11
Séquence : Se familiariser avec Parcoursup (2 séances).....	12
Séance 1 : Parcoursup, c'est quoi ?	12
Séance 2 : Explorer Parcoursup.....	13
Sitothèque	14
1. Pour les élèves qui peuvent partir en stage d'observation.....	14
2. Pour les élèves qui ne peuvent pas partir en stage d'observation :	14

Partie 1 : Ressources pour accompagner vos élèves qui ont la possibilité de faire un stage

Stage des élèves de seconde générale et technologique : cadre institutionnel

Séquence d'observation de la classe de seconde du lycée général et technologique

NOR : MENE2400643C

Circulaire du 28-3-2024

MENJ - Dgesco A2-1

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs et à la vice-rectrice de Wallis-et-Futuna ; aux directeurs et directrices académiques des services de l'éducation nationale ; aux déléguées et délégués de région académique à l'information et à l'orientation ; aux déléguées et délégués régionaux académiques de la formation professionnelle initiale et continue ; aux déléguées et délégués régionaux académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale ; aux directeurs et directrices techniques nationaux ; aux directeurs et directrices des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ; aux cheffes et chefs d'établissement

L'accueil des élèves en milieu professionnel est un vecteur essentiel de la découverte des métiers. À ce titre, il s'inscrit dans le cadre du parcours individuel, d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel inscrit à l'article L. 331-7 du Code de l'éducation, appelé « parcours Avenir ».

Le choix d'orientation des élèves est trop souvent déterminé par leur environnement social, familial et territorial. La découverte des métiers vise à répondre à cet enjeu majeur de justice sociale et de réduction des inégalités sociales et territoriales grâce notamment à la séquence d'observation obligatoire en classe de seconde générale et technologique. En outre, il importe de favoriser la découverte, par les filles et les garçons, de tous les métiers et d'en faire évoluer leur représentation afin que les élèves ne limitent plus leurs ambitions en raison de stéréotypes de sexe.

Les articles D. 331-1 à D. 331-15 du Code de l'éducation définissent les objectifs et le cadre général d'organisation des diverses formes d'accueil en milieu professionnel qui peuvent être proposées aux élèves de la classe de seconde générale et technologique. La découverte du monde économique et professionnel constitue un des axes du parcours Avenir.

La présente circulaire a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre de la séquence d'observation en milieu professionnel en classe de seconde générale et technologique.

I. Objectifs et modalités d'organisation des stages de seconde du lycée général et technologique

Les élèves de classe de seconde générale et technologique accomplissent une séquence d'observation pendant une période de deux semaines consécutives, pendant le dernier mois de l'année scolaire. Cette période correspond à celle des épreuves terminales du baccalauréat général et technologique. La séquence d'observation a pour objectif de sensibiliser les élèves à l'environnement technologique, économique et professionnel, en liaison avec les programmes d'enseignement, notamment dans le cadre de l'éducation à l'orientation. Elle se déroule en entreprise, en association, en administration de l'État, en collectivité territoriale ou en établissement public (y compris en établissement scolaire lorsqu'il s'agit de découvrir les métiers de la communauté éducative).

La période de deux semaines consécutives se déroule obligatoirement sur le temps scolaire. Elle peut éventuellement être divisée en deux périodes pour permettre à l'élève d'effectuer une première semaine dans un premier lieu d'accueil et une seconde semaine dans un second lieu d'accueil, afin de lui donner l'opportunité de découvrir divers domaines professionnels ou deux environnements professionnels différents dans un même domaine.

En outre, il est possible d'accueillir des groupes d'élèves qui effectuent leur séquence d'observation en milieu professionnel au sein d'une même entreprise, d'une même association ou d'un même organisme public, notamment pour favoriser l'organisation de parcours au sein desdites structures.

Les conditions d'encadrement des élèves sont précisées dans une convention signée entre les responsables légaux lorsque l'élève est mineur, l'établissement d'enseignement scolaire et l'entreprise ou l'organisme d'accueil en milieu professionnel, selon des modalités définies par le ministre chargé de l'éducation, qui sont prévues à l'article D. 331-3 du Code de l'éducation. Sous statut scolaire, les élèves restent sous l'autorité de leur chef d'établissement, en lien avec un personnel référent dans l'établissement, et sont accompagnés durant la période en milieu professionnel par un tuteur. Par les termes de la convention, la structure d'accueil s'engage à confier certaines tâches à l'élève et à veiller à ce qu'elles ne mettent pas en cause sa sécurité.

L'élève et son tuteur disposent pendant toute la période d'un contact joignable dans l'établissement scolaire. Le tuteur prévient l'établissement sans délai, en cas de défaut d'assiduité de l'élève ou de maladie.

Lorsque l'élève effectue la période d'observation dans deux entités différentes, les justificatifs attestant de l'accord des différentes structures d'accueil dans le cadre des conventions d'accueil doivent attester de la bonne continuité de ces accueils successifs en termes de dates sur les deux semaines concernées. Chaque période fait l'objet d'une convention entre l'établissement, l'organisme d'accueil et l'élève ou ses représentants légaux s'il est mineur. La durée totale de ces deux périodes couvre les deux semaines du calendrier national.

Sont dispensés de l'obligation de réaliser une séquence d'observation :

- les élèves qui choisissent d'effectuer, durant le mois de juin ou le mois de juillet, un séjour de cohésion (dix jours consécutifs et un week-end) ou une mission d'intérêt général (quatre-vingt-quatre heures) dans le cadre du service national universel (SNU) prévu à l'article R. 113-1 du Code du service national ;
- les élèves qui choisissent d'effectuer, à la période prévue pour la séquence d'observation, une mobilité européenne et internationale dûment encadrée par le contrat d'études prévu à l'article D. 331-68 du Code de l'éducation. Cette dispense vaut, qu'il s'agisse d'une période de mobilité d'une durée minimale de deux semaines effectuées au titre de l'année de seconde, ou d'une période de mobilité d'une durée minimale de quatre semaines effectuées au titre de l'année de première et permettant l'octroi d'une mention spéciale sur le diplôme du baccalauréat.

L'accomplissement de la séquence d'observation en milieu professionnel a un caractère facultatif pour les élèves de classe de seconde spécifique de la série technologique sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR), du fait du stage d'initiation ou d'application (quatre semaines) déjà prévu dans leur formation, qui s'effectue généralement au cours du troisième trimestre.

Les élèves peuvent également être dispensés de la séquence d'observation s'ils effectuent un voyage scolaire organisé par leur établissement d'une durée de deux semaines sur la période prévue réglementairement pour la séquence d'observation (deuxième quinzaine de juin). Si le voyage scolaire ne dure qu'une semaine sur cette période, les élèves doivent effectuer une séquence d'observation avant ou après le voyage scolaire pour couvrir les deux semaines prévues au calendrier national.

La séquence d'observation en milieu professionnel peut, sur demande de l'élève, donner lieu à la délivrance d'une attestation par l'organisme d'accueil. Le séjour de cohésion ou la mission d'intérêt général peuvent également, sur demande de l'élève, donner lieu à la délivrance d'une attestation par les services du SNU.

La liste des justificatifs à produire par les élèves pour pouvoir valablement bénéficier d'une dispense de réaliser la séquence d'observation en milieu professionnel figure à l'annexe II de la présente circulaire.

II. L'accompagnement dans la recherche d'un lieu d'accueil

Il est essentiel que les élèves s'approprient les objectifs du stage ou de la séquence d'observation, notamment dans leurs recherches d'entreprises, d'associations ou d'organismes publics d'accueil. Les élèves et leurs familles doivent donc être activement impliqués dans la recherche et le choix des lieux des séquences d'observation.

Ils sont accompagnés dans leurs démarches par les équipes pédagogiques et les établissements, ainsi que par le bureau des entreprises des lycées professionnels ou les DDFPT des établissements relevant du même bassin ou le centre d'information et d'orientation (CIO), qui peuvent faciliter la prise de contact des élèves auprès des entreprises. Il est vivement recommandé que les élèves effectuent leur période de stage ou leur séquence d'observation dans un autre environnement professionnel que celui de leurs parents, y compris s'ils envisagent à terme de reprendre leur activité.

L'office national d'information sur les enseignements et les professions (Onisep), opérateur de l'État, a pour vocation d'informer sur les formations, les métiers, les secteurs professionnels. Il guide les jeunes et leur famille dans leurs choix de parcours de formation, de projet professionnel et fournit des ressources aux équipes éducatives qui aident les jeunes dans leur démarche d'orientation. L'Onisep propose des services et ressources relatives aux stages. À travers la plateforme Avenir(s), il fournit un accès à des outils et services pour les élèves et les équipes pédagogiques notamment sur l'orientation et la découverte des métiers.

Afin d'éviter les inégalités dans les accès aux stages et de permettre aux élèves de faire des stages de qualité, une plateforme nationale rassemble des offres de séquences d'observation en milieu professionnel. Elle est accessible aux élèves sur le site <https://www.1jeune1solution.gouv.fr/>.

Les collectivités territoriales régionales accompagnent les élèves dans leurs recherches de séquences d'observation et la découverte des métiers. Elles mettent parfois à disposition des plateformes répertoriant les stages proposés sur leurs territoires afin de faciliter leur accès aux élèves.

Dans l'éventualité où un élève, malgré ses démarches et l'accompagnement dont il a pu bénéficier, ne trouve pas d'organisme pouvant lui permettre d'effectuer sa séquence d'observation, il est accueilli dans son lycée, selon les modalités propres à chaque établissement, puisqu'il demeure placé sous la responsabilité du chef d'établissement. Il peut notamment bénéficier de solutions en ligne de découverte des environnements professionnels et y effectuer des recherches documentaires pour préciser ou parfaire son projet d'orientation.

III. La préparation et l'exploitation de la séquence d'observation

La séquence d'observation est préparée en amont de sa réalisation. Cette anticipation permet de donner pleinement son sens à la démarche, d'en préciser les objectifs, d'en définir le cadre avec l'élève en lien avec sa réflexion sur son orientation.

Peuvent notamment être organisés dans ce cadre des recherches documentaires sur le secteur d'activité de l'organisme d'accueil choisi, la réalisation de grilles d'interview d'un professionnel ou la préparation de fiches d'auto-évaluation.

La séquence d'observation donne lieu à une exploitation pédagogique en classe de première. Elle permet aux élèves d'échanger en format collectif sur leur expérience, les savoirs et savoir-être développés en entreprise et d'expliquer en quoi la séquence d'observation a contribué à conforter ou à faire évoluer ses choix d'orientation, son projet de poursuite d'études ou ses aspirations professionnelles.

IV. Réalisation à l'étranger d'un stage ou d'une séquence d'observation en milieu professionnel

Les lycéens des voies générale et technologique peuvent réaliser la séquence d'observation de la deuxième quinzaine du mois de juin à l'étranger, en s'appuyant sur une convention établie sur le modèle type proposé en annexe de la présente circulaire. Lorsqu'un élève de la série STHR réalise un stage d'initiation ou d'application en milieu professionnel d'une durée de quatre semaines consécutives, dans un pays participant à Erasmus+ ou aux programmes de mobilité de l'Office franco-allemand pour la jeunesse (Ofaj), il peut faire valoir cette expérience au titre de la mobilité européenne et internationale pour le baccalauréat dans les conditions prévues par la note de service du 4 août 2022 relative à la mobilité scolaire européenne et internationale des élèves de lycée d'enseignement général et technologique.

V. Organisation administrative

A. Convention d'accueil en milieu professionnel

Les conditions générales d'accueil des élèves en milieu professionnel sont définies dans la convention passée entre le chef d'établissement et le responsable de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil.

La convention précise les objectifs pédagogiques de la séquence d'observation en milieu professionnel, les élèves concernés et les modalités d'organisation (calendrier, horaires des élèves, conditions d'encadrement, activités proposées, suivi, évaluation, le cas échéant).

Elle doit prévoir de manière aussi explicite que possible la nature des tâches qui pourront être confiées aux élèves. Elle doit également comporter des clauses par lesquelles le responsable du lieu d'accueil s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des élèves qui lui sont confiés ou, dans le cas des visites, à informer des dangers particuliers que comporte la visite de la structure. Elle précise également les modalités de prise en charge des frais d'hébergement, de restauration, de transport et les modalités d'assurance. Un modèle de convention-type est présenté en annexe I.

B. Conditions d'accessibilité : visite médicale, PAI et PPS

Si l'élève bénéficie d'un projet d'accueil individualisé pour raisons de santé (PAI), l'équipe éducative s'assure de la compatibilité du stage avec la pathologie de l'élève, si besoin en sollicitant l'avis du médecin de l'éducation nationale. Les responsables légaux informent le lieu d'accueil de l'existence d'un PAI et s'assurent que leur enfant emporte sa trousse d'urgence pendant la durée du stage.

Lorsque l'élève est en situation de handicap, il bénéficie alors d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS). En lien avec l'enseignant référent à la scolarisation de l'élève en situation de handicap, l'équipe éducative s'assure des conditions d'accessibilité du stage en termes de compensations, d'aménagements et d'adaptations conformément au projet personnalisé de scolarisation de l'élève. Les responsables légaux informent le lieu d'accueil de l'existence du projet personnalisé de scolarisation.

C. Assurance responsabilité civile

L'élève (et en cas de minorité ses représentants légaux) doit souscrire et produire une attestation d'assurance couvrant sa responsabilité civile pour les dommages qu'il pourrait causer ou qui pourraient lui advenir en milieu professionnel (cette attestation, fournie en début d'année, couvre la période d'observation en milieu professionnel).

En application des articles 1240 à 1242 du Code civil, le chef d'entreprise ou le responsable de l'organisme d'accueil prend les dispositions nécessaires pour garantir sa responsabilité civile chaque fois qu'elle peut être engagée.

D. Régime de réparation des accidents

Selon l'article D. 412-6 du Code de la sécurité sociale, les stages bénéficiant de la protection sociale accident du travail sont « ceux qui figurent au programme de formation et qui sont destinés à mettre en pratique, hors de l'établissement, l'enseignement dispensé par celui-ci ». Pour les accidents survenus par le fait ou à l'occasion des stages d'initiation, d'application et des périodes de formation en milieu professionnel, les élèves bénéficient de la protection accidents du travail dans les conditions définies à l'article L. 412-8 (2^a et b) du Code de la sécurité sociale.

En revanche, dans la mesure où la visite d'information et la séquence d'observation n'ont pas pour objectif de mettre en pratique l'enseignement dispensé, elles ne permettent pas aux élèves de bénéficier de la couverture sociale accident du travail. Pour les accidents résultant d'une visite d'information ou d'une séquence d'observation, il convient d'appliquer les règles de responsabilité de l'administration, à savoir la substitution de la responsabilité de l'État en application de l'article L. 911-4 du Code de l'éducation ou la responsabilité administrative pour mauvaise organisation du service.

Pour la ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Édouard Geffray

Annexes avec liens intégrés

[Annexe I - Convention relative à l'organisation de la séquence d'observation en milieu professionnel pour les élèves de seconde de lycée général et technologique](#)

[Annexe II — Séquence d'observation en milieu professionnel de seconde générale et technologique : liste des justificatifs à produire par un élève pour bénéficier d'une dispense](#)

Séquence : Le stage de seconde (3 séances)

Cette séquence a pour but de préparer les élèves de 2de dans leur recherche de stage d'observation de fin d'année. Dans la première séance, il s'agit pour les élèves d'apprendre à se connaître afin d'élaborer leur projet de stage, en accord avec leurs centres d'intérêt et leurs enseignements de spécialité. Ils et elles recherchent un stage en suivant les pistes données par leur enseignant ou leur enseignante lors de la deuxième séance. Enfin, ils apprennent à rédiger un CV et une lettre de motivation et s'approprient la fiche bilan qui leur permettra de faire un retour d'expérience de stage à la rentrée suivante.

Lien de téléchargement des fichiers (à copier/coller) :

<https://reso-avenirs.oniseP.fr/sequenceces/zipfiles/2111596>

La séquence est composée des 3 séances suivantes :

Séance 1 : Élaborer son projet de stage en seconde

Cette séance permet aux élèves de seconde LGT d'apprendre à se connaître pour mieux élaborer leur projet de stage de fin d'année. Ils et elles mettront en adéquation leurs centres d'intérêt et leurs enseignements de spécialité avec le stage envisagé.

Les compétences à s'orienter travaillées sont :

- Apprendre à se connaître : la séance, avec la fiche élève "Trouver un stage de qualité", permet à l'élève de faire le point sur ses traits de personnalités, ses envies et ses craintes. Il ou elle parvient ainsi à hiérarchiser différents critères, qui lui permettront de sélectionner un stage.
- Explorer et se repérer dans les métiers, les domaines professionnels et le monde du travail : la séance, grâce à la mise en situation, fait prendre conscience à l'élève de l'importance de réaliser un stage de qualité. Il ou elle comprend que trouver un stage ne s'improvise pas et que cela nécessite une recherche sérieuse, qui commence d'abord par une introspection.

Objectifs

- Aider à travailler sur la connaissance de soi
- Explorer et exploiter le lien entre les enseignements de spécialité et les secteurs professionnels
- Accompagner à la recherche d'un stage

Séance 2 : Rechercher un stage de seconde de qualité

Cette séance permet aux élèves de découvrir, et d'apprendre à utiliser, différents sites Internet, dans le cadre de leur recherche de stage de 2de LGT.

Les compétences à s'orienter travaillées sont :

- Chercher et traiter l'information : la séance, avec le tableau de recherche de stage, permet à l'élève d'acquérir un outil précieux pour trouver un stage. Il ou elle peut mener son investigation en sachant quelles informations essentielles il lui faut observer et noter. Grâce au tableau, l'élève garde une trace de son cheminement et peut le reprendre ultérieurement ;
- Connaître, discerner et consulter les personnes, les lieux et les ressources qui peuvent aider dans son orientation : la séance est l'occasion pour l'élève de découvrir différentes plateformes d'offres de stage auxquelles il ou elle pourra postuler. L'élève prend conscience qu'il ou elle peut, voire doit, selon son avancement, poursuivre cette recherche hors de la classe en s'aidant de ces plateformes.

Objectifs

- Aider à découvrir un ou plusieurs sites numériques
- Aider à sélectionner des critères pour rechercher un stage

Séance 3 : Rédiger un CV et une lettre de motivation pour candidater

Cette séance permet aux élèves de rédiger le CV et la lettre de motivation correspondants aux stages qu'ils et elles ont sélectionnés lors de la séance précédente.

Les compétences à s'orienter travaillées sont :

- Savoir se présenter et maîtriser son image : la séance permet à l'élève d'apprendre à réaliser un CV, avec le site cvenligne.onisep.fr, ainsi qu'une lettre de motivation, grâce au modèle joint. Il ou elle comprend l'importance de se présenter sous son meilleur jour et de valoriser ses expériences, ses goûts et ses projets dans un dessein professionnel. L'élève prend conscience des codes qui régissent cet exercice important qu'est la préparation d'une candidature.
- Chercher et traiter l'information : la séance invite l'élève à compléter progressivement son tableau de recherche de stage. Il ou elle y note l'avancement des candidatures envoyées, afin d'avoir une vision précise de l'étape de sa recherche de stage.

Objectifs

- Apprendre aux élèves à rédiger un CV
- Apprendre aux élèves à écrire une lettre de motivation
- Apprendre aux élèves à candidater aux offres de stage en ligne

Partie 2 : Ressources pour animer des séquences d'accompagnement à l'orientation pour vos élèves qui n'ont pas la possibilité de faire un stage

Séquence : Découvrir puis débattre des croyances en orientation (3 séances)

Cette séquence permet à des lycéens et des lycéennes de prendre conscience du caractère limitant de certaines croyances en orientation. Les élèves sont invités à estimer leur degré d'adhésion à plusieurs croyances puis à argumenter leurs prises de position lors d'un débat en classe. La rédaction d'un court texte vient prolonger la réflexion sur une croyance choisie par l'élève car il ou elle la juge déterminante pour ses choix d'avenir.

Lien de téléchargement des fichiers (à copier/coller) :

<https://reso-avenirs.onisep.fr/sequenceces/zipfiles/2070775>

Objectifs

- Considérer plusieurs scénarii illustrant certaines croyances
- Distinguer ce qui relève des faits ou de simples croyances
- Estimer individuellement son niveau d'adhésion à ces croyances
- Identifier plusieurs croyances potentiellement négatives dans la construction des choix d'avenir
- Inventorier les représentations spontanées des élèves sur ce qui peut faire obstacle à un projet d'orientation
- Proposer ses propres arguments en lien à chaque croyance
- Suggérer une modalité d'action pour dépasser l'obstacle que constitue chaque croyance

La séquence est composée des 3 séances suivantes :

Séance 1 : Réflexion sur plusieurs croyances liées aux choix d'orientation

Cette séance aborde la question des croyances en orientation en partant des représentations spontanées des élèves. La classe liste les éléments pouvant faire obstacle à la construction d'un projet d'avenir et distingue ce qui relève plutôt des croyances que des faits. Par la suite, chaque élève est invité à questionner son niveau d'adhésion à plusieurs croyances présentées sous forme d'une affirmation. Les lycéens et lycéennes consignent leurs avis par écrit et imaginent des alternatives.

Les compétences à s'orienter travaillées dans cette séance sont :

- Interroger et déconstruire les représentations (ex : ne pas se limiter à des stéréotypes ou à ce qu'on m'a dit sur un métier) : La séance invite l'élève à réfléchir aux croyances en matière d'orientation. Il s'agit ainsi, avec la mise en situation, de définir ce qu'est une croyance et la place qu'elle peut avoir dans les choix d'orientation. Avec la fiche élève "Réflexion sur les croyances en orientation", le but est ensuite d'amener l'élève à se positionner à l'égard de certaines croyances, afin qu'il apprenne à les repérer et à les déconstruire.
- Identifier et prendre en compte mes atouts et mes obstacles pour atteindre mes objectifs : La séance, avec l'étude des scénarii, fait prendre conscience à l'élève de l'existence de plusieurs facteurs pouvant influencer sur ses choix d'avenir. L'élève est ensuite encouragé à imaginer des ressources pour s'affranchir de certains déterminismes.

- Apprendre à me connaître : La séance, avec les différents portraits dans les scénarii, permet à l'élève de se positionner face à des croyances. Il apprend à se connaître, et à repérer ses propres croyances en s'évaluant au prisme de ces témoignages. L'élève prend ainsi du recul à l'égard de sa situation personnelle.

Séance 2 : Débat sur des croyances liées aux choix d'orientation

Suite à une première séance qui a permis de considérer un panel représentatif de croyances en orientation, la classe sélectionne les croyances qui interrogent le plus les élèves et pourraient freiner la mise en œuvre des projets d'avenir des élèves. La mise en débat de ces croyances au sein du groupe classe permet à chacun et chacune d'exprimer son avis, d'entendre les points de vue complémentaires de ses camarades mais aussi de partager des solutions pour dépasser des croyances parfois limitantes.

Les compétences à s'orienter travaillées dans cette séance sont :

- Savoir me présenter et maîtriser mon image : La séance, avec le débat, invite l'élève à travailler son expression orale. Le but est d'argumenter sur les croyances liées à l'orientation. Il s'agit d'être convaincant dans ses analyses, d'exprimer son point de vue tout en respectant les opinions contraires.
- Interroger et déconstruire les représentations (ex : ne pas se limiter à des stéréotypes ou à ce qu'on m'a dit sur un métier) : La séance invite l'élève à réfléchir aux croyances en matière d'orientation. Il s'agit ainsi de revoir ce qu'est une croyance, la place qu'elle peut avoir dans le choix d'orientation, et de revenir sur différents exemples.
- Identifier et prendre en compte mes atouts et mes obstacles pour atteindre mes objectifs : La séance, avec le débat, encourage l'élève à imaginer des ressources pour s'affranchir de certains déterminismes et croyances. Le but est de trouver collectivement des solutions.

Séance 3 : Préciser par écrit son rapport à une croyance en orientation

Cette séance vient conclure la séquence consacrée aux croyances en orientation. Elle engage les élèves dans un travail de rédaction individuel centré sur la croyance que chaque élève juge la plus opérante dans ses choix. Cet argumentaire écrit permet un retour réflexif sur soi ou, au choix de l'adolescent ou de l'adolescente, accompagné par d'une personne signifiante de son entourage. Un temps de synthèse réalisé en groupe classe vient ancrer les acquis des trois séances.

Les compétences à s'orienter travaillées dans cette séance sont :

- Identifier et prendre en compte mes atouts et mes obstacles pour atteindre mes objectifs : La séance, avec la rédaction d'un court texte, fait prendre conscience à l'élève de l'influence d'une croyance en particulier dans ses choix d'avenir. L'élève est encouragé à imaginer des ressources pour s'en affranchir, puis peut ensuite décider d'en parler avec autrui afin d'aller plus loin encore dans l'affranchissement et la déconstruction de cette croyance.
- Apprendre à me connaître : La séance, avec la formalisation à l'écrit, fait prendre conscience à l'élève des croyances qui déterminent ses choix. Il ou elle apprend à mieux se connaître, et repérer ses propres croyances, et à prendre ainsi du recul grâce au passage par l'écrit.
- Interroger et déconstruire les représentations (ex : ne pas se limiter à des stéréotypes ou à ce qu'on m'a dit sur un métier) : La séance invite l'élève à réfléchir aux croyances en matière d'orientation. Le but est ensuite d'amener l'élève, dans une démarche personnelle, à se positionner à l'égard d'une croyance en particulier afin de s'en affranchir.

Séquence : Se familiariser avec Parcoursup (2 séances)

Cette séquence a pour but de permettre aux élèves de seconde et de première de découvrir la plateforme Parcoursup, d'en comprendre le fonctionnement et les enjeux. Durant leur année de terminale, les élèves seront amenés à y saisir leurs vœux. L'objectif est donc de leur permettre d'explorer la plateforme sereinement en amont, afin de les rendre plus confiants et confiantes lorsque le moment viendra. La première séance leur apporte des éléments généraux relatifs à Parcoursup et la deuxième leur permet de manipuler la plateforme, grâce à des activités ciblées.

Lien de téléchargement des fichiers (à copier/coller) :

<https://reso-avenirs.onisep.fr/sequenceces/zipfiles/2078552>

Objectifs

- Au cours de cette séquence, les élèves auront l'opportunité de se familiariser avec la plateforme Parcoursup, en comprenant ses rouages, son rôle essentiel, ainsi que la structure de ses rubriques. En parallèle, l'accent sera mis sur le développement d'une méthode efficace pour mener des recherches ciblées sur Parcoursup. Cela permettra aux élèves d'optimiser leur exploration des formations, en les adaptant à leurs préférences personnelles. L'objectif global est de doter les élèves des compétences nécessaires pour naviguer avec assurance à travers Parcoursup, en tirant le meilleur parti de la plateforme.

Cette séquence est composée des 2 séances suivantes :

Séance 1 : Parcoursup, c'est quoi ?

Cette séance permet aux élèves d'obtenir des informations générales sur la plateforme Parcoursup, son rôle, ses rubriques et son fonctionnement. L'élève va se familiariser avec cet outil qui devra être utilisé pendant l'année de terminale afin de formuler des vœux pour l'orientation post-bac.

Les compétences à s'orienter travaillées dans cette séance sont :

- Connaître, discerner et consulter les personnes, les lieux et les ressources qui peuvent m'aider dans mon orientation : La séance permet à l'élève d'obtenir des informations générales sur la plateforme Parcoursup, son rôle, ses rubriques et son fonctionnement. L'élève explore Parcoursup avec la vidéo "Parcoursup, la plateforme au service de vos projets", se familiarise à sa manipulation en effectuant une recherche, et enfin teste sa maîtrise de cet outil avec un "Vrai ou faux".
- Chercher et traiter l'information : La séance, avec la manipulation de Parcoursup, invite l'élève à acquérir une méthode pour effectuer une recherche sur Parcoursup. L'élève comprend par exemple qu'il peut chercher par mots-clés ou par géolocalisation.

Séance 2 : Explorer Parcoursup

Cette séance permet aux élèves de manipuler la plateforme Parcoursup, d'explorer son contenu, d'en découvrir les différentes rubriques. L'élève va ainsi pouvoir se familiariser avec cet outil qui devra être utilisé pendant l'année de terminale afin de formuler des vœux pour l'orientation post-bac. L'objectif de cette prise en main durant l'année de seconde ou de première est de permettre aux élèves d'être plus confiants, d'utiliser la plateforme plus sereinement durant leur année de terminale.

Les compétences à s'orienter travaillées dans cette séance sont :

- Connaître, discerner et consulter les personnes, les lieux et les ressources qui peuvent m'aider dans mon orientation : La séance, avec la mise en situation, permet à l'élève d'obtenir des informations générales sur la plateforme Parcoursup, son rôle, ses rubriques et son fonctionnement. L'élève repère par exemple, grâce à la rubrique calendrier de Parcoursup, les différentes étapes de l'orientation en terminale.
- Chercher et traiter l'information : La séance, avec la manipulation de Parcoursup et la troisième activité (Recherche d'une information), invite l'élève à acquérir une méthode pour effectuer une recherche sur Parcoursup. L'élève apprend à recueillir les informations essentielles grâce à la fiche de travail jointe. Il s'agit de se familiariser avec le fonctionnement de Parcoursup. La quatrième activité (Exploration de la FAQ) incite l'élève à gagner en autonomie dans ses recherches.
- Explorer et se repérer dans le système éducatif, les filières et les formations : La séance, avec la troisième activité, permet à l'élève d'explorer une formation selon ses goûts. Il s'agit de faire un premier repérage et de compléter, avec quelques informations succinctes, un tableau de la fiche élève jointe.

Sitothèque

1. Pour les élèves qui peuvent partir en stage d'observation :

Sites de référence :

<https://www.1jeune1solution.gouv.fr/>

<https://reso-avenirs.onisep.fr/>

<https://eduscol.education.fr/3993/la-sequence-d-observation-en-classe-de-seconde-du-lycee-general-et-technologique>

Fiche de présentation à destination des équipes pédagogiques :

https://cellar-fr-north-hds-c1.services.clever-cloud.com/monstagedeseconde-public/Fiche_presentation_equipes_pedagogiques.pdf

Dépliant "Mon stage de seconde : construisons l'avenir" à destination des élèves :

<https://www.education.gouv.fr/media/194085/download>

Calendrier stage à remplir par les élèves :

https://cellar-fr-north-hds-c1.services.clever-cloud.com/monstagedeseconde-public/Calendrier_stage_a_remplir.pdf

2. Pour les élèves qui ne peuvent pas partir en stage d'observation :

<https://reso-avenirs.onisep.fr/>